

Réunion du Comité de Direction n° 6 23 septembre 2003 à la MSE Relevé de conclusions

Présents : Pierre Chevallier (directeur ILEE), Marc Daignières (Ecole Doctorale UM2), Patrice Garin (UR Irrigation/Cemagref), Patrick Le Goulven (UD Divha/IRD), Catherine Gonzalez (LGEI/Mines Alès), Jean-Yves Jamin (GTRH/CIRAD), Jean-Christophe Maréchal (Eau RMD/BRGM), Serge Marlet (Solemi/CIRAD), Christian Puech (UMR 3S), Eric Servat (UMR HSM), Marc Voltz (UMR Lisah)

Absents : Pierre Ribstein (UR Great Ice/IRD), Bernard Thébé (US Obhi/IRD)

Rédactrice : Monique Matignon-Boujot

1 – Informations générales et administratives

- A compter du 1^o octobre, Monique Matignon-Boujot devient coordinateur administratif de l'IFR 123.
- Catherine Gonzalez (Ecole des Mines d'Alès) remplace Olivier Thomas qui a été nommé sur un poste de Professeur à l'Université de Sherbrooke (Canada).
- Jean-Yves Jamin (GTRH/CIRAD) remplace Marcel Kupper affecté au Maroc.
- Bernard Pouyaud (UR Great-Ice) remplacera début 2004 Pierre Ribstein qui a été nommé Professeur à l'Université Paris VI.
- La Convention-cadre de l'IFR a été signée fin juillet par 10 tutelles sur 11 ; seule la signature du CNRS manque, qui souhaite en effet une modification des termes de l'article 10. Pierre Chevallier a demandé que le CNRS signe en l'état actuel ; dans une deuxième étape, un avenant modifiant l'article 10 sera proposé à l'ensemble des tutelles. On attend la réponse du DG CNRS.
- Par décision du 23/09/03, Pierre Chevallier est nommé par le CNRS, l'IRD et l'UM2, directeur par intérim de la MSE du 1^o octobre 2003 au 1^o janvier 2004 ; au cours de cette période il devra mettre en place des « statuts réalistes et fonctionnels pour la MSE » tenant compte de l'évolution des structures et des missions.
- L'IFR a été très bien évalué par la Commission de soutien des IFR du Ministère de la Recherche ; il lui a été alloué pour l'exercice quadriennal une dotation de 290 000 € TTC ; l'enveloppe pr surélevée le Fonds National pour la Science (FNS) sera versée en trois fois et sera gérée par le CNRS.

2- Politique d'équipement (moyens analytiques et matériels de terrain) /Réponse à l'appel à propositions de la Région

Dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la Région pour les subventions de gros et moyens équipements, les unités (et non l'IFR) doivent déposer leurs demandes avant le 15 novembre 2003. Pour obtenir une subvention de la Région, le label IFR est quasiment indispensable.

Notre discipline est plutôt concernée par la seconde catégorie d'équipements dont le montant est inférieur à 400 000 € ; des équipements (analytiques et de terrain) ont déjà été ciblés lors de la demande de soutien pour l'IFR (cf. pp 12-5 et 12-6 de la demande de soutien). La proposition de financement était sur le mode de répartition suivant : 20% de participation de la part de l'IFR, 30% pour la Région et 50 % pour les autres sources de financement (une proposition de répartition psychologiquement plus équilibrée est faite par Marc Voltz : 30% IFR, 30% Région, 40% autres sources).

La somme globale allouée à l'IFR étant inférieure au montant demandé (environ 60%) et de surcroît versée en plusieurs fois, il est indispensable de définir des priorités.

Exceptionnellement, l'IFR a déjà été accordé une subvention de principe de 11 000 € pour un chromatographe ionique d'une valeur de 55 000 €, la région ayant déjà donné son accord et demandant confirmation.

Pour établir ces priorités, il est proposé une méthode d'arbitrage reposant sur les critères suivants : mutualisation, intérêt scientifique, perspectives de nouvelles voies de recherche.

Enfin, compte tenu des délais de mise en oeuvre, la liste des priorités pourrait être établie sur les 80 % de la somme, voire sur la totalité.

Pratiquement, les demandes devront être formulées par écrit par les DU (les demandes émanant des ressortissants des équipes ne seront pas examinées¹) ; des fiches (une page recto/verso) comportant un descriptif du matériel, un argumentaire, la localisation, les conditions de mutualisation, et les plans de financement devront être diffusées à l'ensemble des DU de l'IFR pour discussion et examen itératifs dès le 10 octobre. Le Comité statuera lors de sa réunion du 5 novembre.

3 – Projets européens

Les discussions qui ont eu lieu en juin et en juillet à propos de plusieurs actions du 6^{ème} PCRD ont jeté un certain trouble et conduisent l'IFR à ajuster de façon plus pragmatique sa manière de considérer ce type de projet :

- Les contrats européens ne sont pas signés par l'IFR mais par les organismes.
- L'IFR peut difficilement prendre l'initiative, compte-tenu des politiques propres (et parfois contradictoire ou concurrente) à chaque organisme dans ce domaine. Par contre il peut jouer un rôle de diffusion de l'information et, surtout, de réservoir de compétences.
- Les projets ne peuvent aboutir que si la personne qui coordonne le projet au titre de son organisme, de son équipe ou d'un ensemble de plusieurs équipes (relevant ou non de l'IFR) est directement et personnellement impliquée.

Dans la mesure où le projet est partagé entre plusieurs équipes, l'IFR pourra allouer un crédit (limité) pour aider à son montage.

Plusieurs projets sont en cours de montage. De plus, nous avons été sollicités par l'UMR 3S (Pascal Kosuth) sur une nouvelle initiative : *Global Monitoring for Environment and Security* (GMES). Une réunion d'information et de discussion se tiendra à ce sujet le 5 novembre à la Maison de la Télédétection après la réunion du Comité de Direction de l'IFR. Tous les intéressés y sont conviés (et pas seulement les membres du CD).

4 – Renouvellement du bureau de l'IFR et règlement intérieur

Il avait été proposé au démarrage de l'IFR que le Comité de Direction, qui est le seul organe officiel de l'IFR, nomme un bureau pour assister le Directeur. La composition de ce bureau devait être rediscutée tous les ans.

Pierre Chevallier propose une évolution vers un bureau constitué de 3 personnes : le directeur de l'IFR et 2 directeurs-adjoints. Cette mesure devra être inscrite dans le Règlement Intérieur de l'IFR qui doit statutairement être établi. Le début de l'année 2004 semble une échéance raisonnable.

La question est posée aussi de la mise en place d'un Comité de Direction élargi (avec des représentants élus des équipes par exemple) qui se réunirait deux fois par an ou de la tenue d'une AG annuelle ciblée autour d'un thème scientifique ou de la politique générale de l'IFR.

La décision sur ce point est reportée à la prochaine réunion du CD, pour laisser à chacun le temps d'affiner sa réflexion et d'en discuter éventuellement avec son équipe.

5 – Groupes de travail thématiques

¹ Il ne s'agit pas d'une mesure discriminatoire, mais simplement d'un principe de gestion concertée.

Les groupes de travail sur les questions de la politique analytique de l'IFR, sur les questions documentaires (extension de la commission bibliothèque de la MSE) et sur les questions de la modélisation doivent démarrer dans la deuxième quinzaine d'octobre ; ils doivent fonctionner avec l'aide de coordinateurs. Pierre Chevallier proposera un calendrier précis vers la mi-octobre

De plus, une réflexion sur la politique globale d'observatoire semble indispensable dans le cadre IFR et pourrait faire l'objet d'un quatrième groupe de travail.

6 –Partenaires locaux

Les sollicitation les plus fortes et les plus récentes viennent de Verseau, du CG 34 et d'Agropolis. Certaines actions démarrées par Michel Girod dans le cadre de la MSE devront être conduites à leur terme.

En particulier Verseau Environnement (Association loi 1901 présidée par Alain Guilbot) assure un soutien dans le domaine de l'eau ; elle est intéressante pour l'IFR par la souplesse juridique de son statut et sa vraie compétence sur l'analyse des questions réglementaires et juridiques ; elle peut relayer vers nous des demandes de compétences formulées par les collectivités locales et régionales et peut aussi fournir pour le projet Aquanet (projet européen sur lequel est engagé le CG34) une prestation que la MSE ne peut pas assurer.

7 – Calendrier

Lun 20/10/2003	11h (MSE) Réunion de bureau
2° quinzaine oct	groupes de travail – dates et lieux à préciser
Mer 05/11/2003	Comité de direction (14 h – 16h30) Maison de la Télédétection
Mer 05/11/2003	Réunion GMES (à partir de 16h 30 Maison de la Télédétection), animée par Pascal Kosuth

8 - Questions diverses

Un petit budget d'indemnité peut être alloué à des stagiaires communs à plusieurs équipes : (ex 346 €/ mois à des stagiaires de DEA dans le cadre de mémoires sur des projets regroupant plusieurs équipes) ; les demandes doivent être présentées par les DU.